



Association de la  
**fibromyalgie**  
des Laurentides

# **Le code d'éthique**

Adopté par le conseil d'administration le 1<sup>er</sup> avril 2016

## Table des matières

Préambule.....	3
Mission et valeurs de référence.....	4
Définition des valeurs de référence.....	5
Les principes qui guident l’AFL.....	5
Droits et responsabilités des personnes actrices de l’AFL.....	6

*L’Association de la fibromyalgie des Laurentides se dote d’un code d’éthique afin d’avoir un outil de référence collectif relatif aux conduites attendues. Il propose des balises afin de favoriser les relations interpersonnelles, la communication et la discussion. Ces dimensions sont des clés de la réussite du « vivre ensemble » et de la « bonne entente ».*

## Préambule

L'Association de la fibromyalgie des Laurentides est un organisme de services à but non lucratif ayant obtenu ses lettres patentes le 8 juin 1995. Elle compte à ce jour 275 membres en provenance de partout dans les Laurentides. Aujourd'hui, pour atteindre ses objectifs, l'Association de la fibromyalgie des Laurentides propose les activités et les services suivants :

- Ligne d'écoute téléphonique
- Site Web, Facebook, Twitter, forum de discussions
- Cours d'activités physiques adaptés aux personnes atteintes
- Groupes de soutien dans différents secteurs des Laurentides afin de briser l'isolement
- Programme d'Autogestion de la douleur (PAD) à Mont-Laurier et St-Jérôme
- Journal le « Fibro-Soleil (3 fois par année)
- Conférences et ateliers
- Location de livres et documents
- DVD conférence du docteur Pierre Arsenault sur la fibromyalgie

Précisons que le code d'éthique n'a pas pour objet de se substituer aux lois et règlements en vigueur, ni d'établir une liste exhaustive des comportements attendus. Les pages qui suivent décrivent les façons d'agir et d'être qui permettront d'assurer la cohérence des différents services et la pérennité de l'Association de la fibromyalgie des Laurentides.

Le code d'éthique s'adresse à tous les acteurs de l'Association de la fibromyalgie des Laurentides tant aux personnes qui y œuvrent qu'à celles qui la fréquentent : l'équipe de travail, les professeurs et animateurs externes, les thérapeutes, les stagiaires, les administrateurs, les bénévoles ainsi que les personnes utilisatrices de services. Il aborde les droits et les responsabilités de toutes ces personnes. Il s'inspire de la mission, de la raison d'être et des valeurs qui animent l'Association de la fibromyalgie des Laurentides.

De plus, il exprime les engagements de l'organisme envers toutes les personnes qui le fréquentent ou qui y œuvrent tout en respectant leurs droits et en précisant les conduites attendues.

En ce sens, l'Association de la fibromyalgie des Laurentides et les personnes qui y œuvrent s'engagent à assurer le respect, l'empathie, l'intégrité, l'autonomie, la solidarité et la responsabilité.

## Mission et valeurs de référence

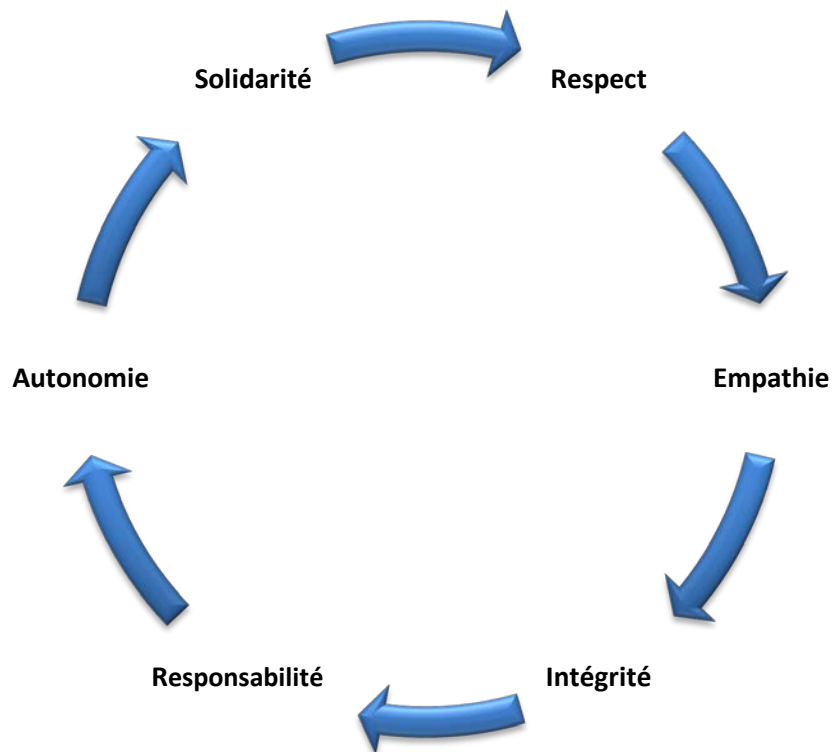
### Mission

L'Association de la fibromyalgie des Laurentides est un organisme de services à but non lucratif dont la mission s'articule autour des objectifs suivants :

- ❖ Défendre et promouvoir les intérêts des personnes atteintes de fibromyalgie dans la région des Basses et Hautes Laurentides.
- ❖ Offrir de l'information et du support concernant les multiples aspects de la maladie (physiologique, psychologique et sociaux) ainsi que sur les ressources existantes.
- ❖ Sensibiliser l'entourage des personnes atteintes ainsi que le grand public y compris les professionnels de la santé et les services sociaux
- ❖ Favoriser et susciter la recherche

### Valeurs

Les valeurs de référence qui guident l'action de l'Association de la fibromyalgie des Laurentides



## Définition des valeurs de référence

### ✦ **Respect**

Le respect signifie que toutes les personnes méritent d'être traitées avec considération. Par conséquent, la reconnaissance des besoins de chaque individu est primordiale. Le respect implique aussi le développement de rapports égaux empreints d'équité et de justice afin de préserver toute la dignité des personnes.

### ✦ **Empathie**

L'empathie veut dire écouter l'autre et recevoir ce qu'il a à dire de façon objective afin de lui apporter une aide, faire preuve d'une disponibilité et d'une diligence raisonnable. Cela suppose à la fois ouverture et capacité d'accueil sans prendre sur nos épaules les problèmes des autres.

### ✦ **Intégrité**

L'intégrité est un sens élevé des valeurs concernant les normes et les façons de faire de l'AFL. Elle fait référence aux attitudes franches, honnêtes, loyales et bienveillantes. C'est aussi la connaissance et le respect de ses limites.

### ✦ **Autonomie**

L'autonomie relève de la capacité et du droit d'une personne à faire ses propres choix tout en respectant les règles de l'AFL. C'est se donner les moyens de développer son potentiel au maximum et de maintenir sa capacité d'agir.

### ✦ **Solidarité**

La solidarité relève de la capacité d'agir en fonction des intérêts communs au-delà de nos intérêts particuliers.

### ✦ **Responsabilité**

La responsabilité nous rappelle que chaque personne a un rôle à assumer dans la prise en charge de son mieux-être et du bien-être commun.

## Les principes qui guident l'AFL

Les principes suivants guident l'AFL ainsi que les gestes et comportements de tous ses acteurs.

- ✦ La personne est au centre de l'intervention.
- ✦ Chaque personne a le droit à son autonomie.
- ✦ L'AFL est un espace de développement personnel, de mieux-être et d'intégration sociale.
- ✦ Le développement est l'ensemble des actions et des stratégies qui favorisent les compétences personnelles et encouragent les personnes dans leur démarche individuelle et collective, par le soutien, l'écoute, la référence et l'information.
- ✦ L'esprit d'entraide et de compréhension mutuelle contribuent au développement des personnes.
- ✦ L'AFL prend les moyens nécessaires pour diffuser et faire connaître la mission, les valeurs et le fonctionnement de l'organisme. Elle s'assure du respect de la vie privée de toutes les personnes qui y œuvrent ou qui fréquentent l'organisme. Elle protège les renseignements personnels.
- ✦ L'AFL met tout en œuvre pour que ses services soient facilement accessibles.
- ✦ L'AFL prend les mesures nécessaires pour traiter de manière équitable toutes personnes qui travaillent, fréquentent ou utilisent les services.

## **Droits et responsabilités des personnes actrices de l'AFL**

Toutes les personnes qui œuvrent à l'AFL et qui la fréquentent (personnes utilisatrices, employées, bénévoles, stagiaires, administratrices, professeures et animatrices externes, thérapeutes) ont des droits : droit au respect de leur identité, de leur intimité, de leur intégrité et à leur dignité. Elles ont le droit d'être traitées avec courtoisie, respect, équité et compréhension. Elles ont aussi le droit de porter plainte.

*Toutes ces personnes ont aussi des responsabilités.*

*Le respect de ces droits est possible en établissant une relation de confiance mutuelle.*

*L'adhésion des personnes à la cause, à la mission et aux objectifs de l'AFL est primordiale.*

En vue de bien informer les personnes sur leurs droits et responsabilités,

### **L'AFL s'engage à...**

- ✦ Faire connaître la mission, les valeurs et le fonctionnement de l'organisme.
- ✦ Présenter de façon claire et accessible toute l'information concernant les activités et les services disponibles et répondre aux questions.
- ✦ Respecter et garantir la confidentialité.
- ✦ Définir de façon claire les limites, les compétences et le champ d'action des personnes.
- ✦ Offrir un milieu sain, accueillant, respectueux, convivial, sécuritaire et libre de comportement violent, de discrimination ou de harcèlement.
- ✦ Adopter une attitude franche, honnête, loyale, juste et équitable.
- ✦ Assurer la plus grande accessibilité possible des locaux, des services et des activités.
- ✦ Éviter les traitements de faveur.
- ✦ Définir à travers ses politiques, procédures et règlements généraux des mécanismes clairs à appliquer en cas de problèmes.

### **Les personnes s'engagent à...**

- ✦ Respecter la mission, les valeurs, les objectifs et le fonctionnement de l'organisme (consignes, règles de vie, etc.).
- ✦ Témoigner et assurer le respect, l'empathie, l'intégrité, l'autonomie, la solidarité et la responsabilité.
- ✦ Exprimer, avec franchise, leurs incompréhensions, insatisfactions, besoins et attentes à la personne ou l'instance concernées.
- ✦ Être responsables dans leur engagement et leur implication.
- ✦ Éviter les comportements violents (physiques, psychologiques, verbaux), abusifs et discriminatoires.
- ✦ Faire preuve de courtoisie.
- ✦ S'abstenir de faire de la sollicitation (drogue, alcool, cigarette, argent, vente d'objets ou de publications).
- ✦ Respecter les locaux, utiliser le matériel et les aménagements de l'AFL de façon adéquate, sécuritaire et responsable.
- ✦ Ne pas divulguer sans motifs sérieux ou obligations légales, des informations confidentielles et préserver la confidentialité des discussions, échanges, débats.
- ✦ Préserver la crédibilité de l'organisme.

